Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260617-D_15JUIN26_08-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_15JUIN26_08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	14	15

Conseil Municipal : séance du 15 juin 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H30, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 8 juin 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Marc PUISSEGUR, Loïc BRAULT, Murielle MUSSA-PERETTO, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC
Absents ayant donné pouvoir : Pierre MARGANA, à Colette FOUILLOUX
Absent : /

D_15JUIN26_08 Modification des tarifs de la restauration scolaire

Chaque année le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les tarifs communaux.
Pour plus de cohérence avec le rythme scolaire, il est proposé d'adopter les tarifs liés aux prestations de restauration scolaire, en vue de la rentrée scolaire de septembre.

Vu les tarifs inchangés depuis plusieurs années,
Vu l'augmentation des tarifs des prestataires et le contexte inflationniste de ce secteur d'activité,
Vu la nécessité de maintenir pour les quotients familiaux les plus faibles le tarif de la cantine à 1€,

Il est proposé les modifications suivantes :

Restaurant scolaire municipal TARIFS ACTUELS

	QF<700	QF 701-1284	>1284
Repas Enfant	1 €	3,10 €	3,60 €
Repas personnel communal	Tarif unique : 4,50 €		
Repas adulte (hors personnel communal)	Tarif unique : 6,20 €		
Repas non réservé (enfant non inscrit au service)	7,20 €		
Restauration scolaire hors fourniture du repas	1,07 €		

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260617-D_15JUIN26_08-DE

Restaurant scolaire municipal PROPOSITION - A PARTIR DU 01/09/2026

	QF<700	QF 701-1284	>1284
Repas Enfant	1 €	3,40 €	3,95 €
Repas personnel communal	Tarif unique : 4,50 €		
Repas adulte (hors personnel communal)	Tarif unique : 6,20 €		
Repas non réservé (enfant non inscrit au service)	7,80 €		
Restauration scolaire hors fourniture du repas (hors PAI avec AESH)	1,07 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

➔ **ADOPTER** les tarifs précisés ci-dessus

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 15 juin 2026

Le secrétaire de séance
Marc PUISSÉGUR

Le Maire,
Christèle PERREL

Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.